

**XXVIII° Congrès de l'Union**  
**Départementale FO de la CORREZE**  
**le 2 décembre 2016**

**RESOLUTION**

*adoptée à l'unanimité*

Le XXVIII<sup>ième</sup> congrès de l'Union Départementale Force Ouvrière de la Corrèze réunissant à Laguenne des délégués des secteurs de l'industrie, du commerce, des collectivités territoriales, du bâtiment, de l'enseignement, des hôpitaux, maisons de retraite, des organismes sociaux, de l'action sociale, de la formation, de la poste et des services de l'état inscrit ses revendications dans les résolutions du congrès confédéral de Tours du 02 février au 06 février 2015. Il réaffirme son profond attachement à la charte d'Amiens de 1906 et à la laïcité « **le syndicalisme libre et indépendant est une exigence qui conditionne le comportement, les conceptions, les positions et les actions de FO** ».

Le congrès constate que depuis 4 ans un axe de résistance s'est construit à partir des propositions de la CGT-Force Ouvrière contre les attaques patronales et gouvernementales dictées par Bruxelles et soutenues par la CFDT :

l'Accord National Interprofessionnel, le pacte de responsabilité, lois Macron, Rebsamen, réforme territoriale, PPCR , loi travail,

Le congrès appelle à poursuivre l'action pour les revendications sur les bases définies par le congrès confédéral de Tours en février 2015.

**Abrogation de la Loi Travail EL KHOMRI.**

La loi « Travail », ultra minoritaire malgré le soutien du MEDEF et de la CFDT, imposée à coup de 49-3 détruit des droits collectifs, accroît les inégalités et la précarité notamment des jeunes, dans la continuité du pacte budgétaire européen et du pacte de responsabilité.

L'inversion de la hiérarchie des normes concernant en premier le temps de travail et la poursuite de réécriture du Code du Travail s'inscrit dans une destruction programmée des conventions collectives de branches par le transfert de pans entiers du Code du Travail et de la négociation collective au niveau de l'entreprise anticipant celle des statuts de la fonction publique.

La remise en cause du rôle de la branche, de droits individuels acquis, des majorations des heures supplémentaires, la facilitation des licenciements, l'affaiblissement de la médecine du Travail sont le centre de ce texte.

Cette loi fait partie de l'offensive du patronat et des institutions européennes pour individualiser la relation de travail, voir remettre en cause le salariat au même titre que l'« ubérisation », que l'économie numérique ou l'introduction d'un « revenu de base ».

Force Ouvrière poursuit son combat contre cette loi y compris sur les aspects juridiques, constitutionnels, conventionnels et réglementaires.

Le congrès revendique son abrogation.

**LE CONGRES REVENDIQUE L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET LA CREATION D'EMPLOIS**

La politique économique des dernières années conduit à un niveau de chômage jamais égalé.

Ainsi en Corrèze en septembre 2016 c'est 17 624 demandeurs d'emploi en catégories A-B-C qui sont inscrits à Pôle emploi c'est presque 10 % de plus qu'en 2014.

Pourtant seuls la consommation et l'investissement public, l'innovation industrielle sont les clés pour relancer l'activité, l'emploi et la croissance.

Les difficultés économiques touchent de nombreux secteurs notamment la métallurgie SEROMA, le cartonnage SMURFIT, les matériaux de constructions M. Bricolage, Briconautes, la santé Clinique St Germain etc. ...

Face au manque de soutien des pouvoirs publics, le congrès revendique une véritable politique industrielle créatrice d'emplois et défendant l'industrie permettant le maintien de tous les emplois et la ré-industrialisation du département très touché. La Corrèze n'a qu'une dizaine de grosses entreprises.

Quand la situation l'exige pour sauver l'emploi le congrès se prononce pour la prise de majorité de capital temporaire ou définitive par l'état.

Il s'oppose aussi à la déréglementation générale du travail introduite par la Loi Macron et réaffirme son opposition à la généralisation du travail du dimanche qui répond à une revendication des grands groupes du commerce et de la grande distribution au détriment de la vie privée des salariés à qui on impose une plus grande flexibilité.

Cela a aussi pour conséquence la fermeture de commerces de centre ville et la suppression d'emplois.

L'Union Départementale continuera d'agir en ce sens pour éviter les ouvertures et le travail du dimanche.

La Corrèze est un des départements où les salaires sont les plus bas, inférieurs de 2,5 % à ceux de la région ALPC. Par ailleurs, 10 % des salariés en équivalent temps plein perçoivent un salaire net inférieur à 1 206 euros,

L'augmentation du pouvoir d'achat demeure la revendication prioritaire et immédiate pour les travailleurs. Le congrès revendique notamment :

- un SMIC à 1 370 € net par mois, soit 80% du salaire médian,
- une augmentation générale des salaires, des rémunérations des apprentis, des pensions, des retraites, des allocations et des minima sociaux.
- Dans la Fonction Publique, l'augmentation immédiate de 8% et l'attribution de 50 points d'indice car la perte du pouvoir d'achat se poursuit,
- le retour de l'indexation des retraites et pensions sur les salaires. Le congrès rappelle que l'indexation des retraites sur les prix déconnecte les retraites des salaires et entraîne une baisse du pouvoir d'achat des retraités.
- Le retour à la règle des 10 meilleures années pour le calcul des retraites du privé.

Les nouvelles déréglementations engendrent une détérioration des conditions de travail accentuée par les phénomènes de stress. Le Congrès appelle tous ses syndicats à les combattre.

Pour le Congrès, le CDI à temps plein est la forme normale de relation de travail et doit le demeurer. Aussi, il dénonce l'utilisation abusive des contrats courts et précaires (CDD, Intérim, temps partiel ...).

Il rejette le pacte de responsabilité :

- accordant 100 milliards en trois ans au patronat doublé d'un marché de dupes en matière d'emplois,
- affaiblissant de plus le financement de la Sécurité sociale,

- dégradant le fonctionnement des services publics, du fait des exonérations et des 50 milliards de réduction de dépenses publiques et sociales.

Le congrès condamne l'attribution des aides publiques aux entreprises distribuées sans ciblage, sans conditionnalité, ni contrôle. Il rappelle son opposition à toutes formes d'exonération de cotisation de Sécurité sociale qui mettent en cause le salaire différé et l'ensemble de la protection sociale collective.

Le congrès rappelle son opposition à la mise en place d'un prélèvement à la source, antichambre de la fusion Impôt sur le Revenu/CSG.

### **LE CONGRES REVENDIQUE LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC : C'EST DEFENDRE LA REPUBLIQUE ET L'EGALITE DES DROITS**

Le congrès réaffirme son attachement à la République, une, indivisible, laïque et sociale, condition sine qua non de l'égalité des droits. Le congrès s'oppose à la réforme territoriale, atomisant l'action publique, créant des régions autonomes et omnipotentes et mettant en danger les communes et départements, notamment les départements ruraux comme la Corrèze.

Le congrès s'oppose aux traités de libre-échanges internationaux qui remettent en cause l'autorité de l'Etat sur les mises en œuvre des politiques publiques.

Il s'oppose également à la loi santé, à la maîtrise comptable ainsi qu'aux mesures d'économies imposées à la protection sociale. Dans ce cadre, il apporte son soutien aux syndicats FO des personnels hospitaliers qui refusent le Groupement Hospitalier de Territoire et revendique avec eux le maintien de l'autonomie des établissements de santé avec l'ensemble de leurs activités et instances.

Il réaffirme son exigence de prise en compte de la dépendance comme un 5<sup>ème</sup> risque par la sécurité sociale et dénonce le reste à charge pour les familles.

Il s'oppose aussi à la loi de refondation de l'école et à ses conséquences, notamment les réformes du collège et des rythmes scolaires. Il continue à s'opposer au regroupement-fermeture des écoles rurales. Il rappelle son attachement indéfectible au statut général et aux spécificités des trois versants de la fonction publique.

Il s'oppose à la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) des fonctionnaires qui débouche sur l'individualisation des rémunérations et des relations de travail, dans la même logique que la loi travail.

Le Congrès revendique une augmentation des moyens humains et financiers pour les institutions du service public de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, AFPA, etc.), afin d'endiguer la détérioration continue du service rendu et de permettre un retour plus rapide vers l'emploi. Le congrès revendique une AFPA une et indivisible et sous financement de l'Etat

Le Congrès soutient tous ses syndicats engagés dans l'action contre les suppressions d'emplois publics et les fermetures de services publics, notamment les trésoreries en zone rurale.

Pour le Congrès, l'Etat, actionnaire principal de la Poste doit prendre ses responsabilités en lui donnant les moyens nécessaires pour assurer un service public de qualité. Le maintien des bureaux de poste de plein exercice comme la distribution du courrier sont des éléments essentiels de l'égalité républicaine.

Le congrès revendique le maintien de toutes les lignes ferroviaires et tous les trains en circulation ainsi que le rétablissement de celles et ceux supprimés afin d'éviter l'enclavement du département.

La présence du service public et des administrations au plus près des citoyens avec des agents recrutés sur un statut en adéquation avec leurs missions est essentielle pour lutter contre la désertification. C'est pourquoi le congrès refuse la mise en place des maisons de service au public. Il s'agit de pis-aller pour faire accepter aux citoyens la disparition de véritables services publics avec des agents sous statut.

### **DEFENDRE DE LA LIBERTE SYNDICALE C'EST DEFENDRE LA DEMOCRATIE**

Le Congrès n'accepte aucune remise en cause du droit de grève et de manifestation. Il soutient l'action des travailleurs pour défendre partout dans le monde ce droit essentiel chaque jour remis en cause.

La persistance de l'état d'urgence en France ainsi que la loi sur le renseignement menacent les libertés individuelles et collectives.

Dans ce contexte le congrès condamne la multiplication dans notre pays des arrestations, des procédures judiciaires, des peines et des sanctions lourdes requises à l'encontre de militants syndicaux.

Le gouvernement use de méthodes qui tentent de remettre en cause la légitimité de l'action syndicale. Substituer le référendum à la liberté de négociation est une infamie ! Le gouvernement et la CFDT donnent au patronat une arme de destruction massive du syndicalisme.

Le congrès dénonce la répression en cours alors que la violence subie par les salariés au quotidien est le résultat des choix économiques qui leur sont imposés. Il exige l'abandon immédiat de toutes les poursuites contre les militants mis en cause.

Il exprime sa solidarité avec le combat des camarades de l'UD FO de l'Eure chassés de leur Bourse du Travail.

Le Congrès revendique l'abrogation des lois liberticides dites de représentativité et condamne la loi relative au « *dialogue social et à l'emploi* » qui porte atteinte aux institutions représentatives du personnel et aux syndicats.

Le congrès exige du gouvernement qu'il applique la décision de l'OIT exigeant de la France, suite à la plainte de FORCE OUVRIERE, de réviser sans délai, les règles de désignation des délégués syndicaux.

### **CONSTRUIRE LE RAPPORT DE FORCES INTERPROFESSIONNEL POUR LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS EN TOUTE INDEPENDANCE**

Le congrès réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toutes les actions revendicatives de FO dans la négociation comme dans l'action.

Le Congrès se félicite de la progression des adhésions et des nouvelles implantations de FO dans le département. De plus en plus de salariés du privé comme du public se reconnaissent dans les positions et actions de FORCE OUVRIERE. Il appelle l'ensemble des structures et des militants à amplifier la syndicalisation en développant de nouvelles implantations et en renforçant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents y compris dans les TPE.

### **Il appelle tous les syndicats et les militants FORCE OUVRIERE à se mobiliser pour faire voter FO aux élections dans les TPE du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017.**

Construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat, obtenir en particulier l'abrogation de la loi Travail et faire aboutir les revendications de FORCE OUVRIERE est indispensable, voire vital. Avec le Comité Confédéral National de la CGT-FO, le congrès se félicite du rôle joué par la Confédération, dans les 7 derniers mois, par la clarté de la revendication pour le retrait puis l'abrogation de la loi travail, la Confédération a permis que s'engage un mouvement puissant dans l'action commune.

« Dans la continuité, le CCN apporte son soutien aux actions décidées par les unions départementales et les fédérations et donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toute initiative nécessaire ».

Le Congrès se félicite qu'après des mois de mobilisation pour le retrait de la loi travail, et malgré son adoption dans les conditions les plus antidémocratiques qui soient, le combat revendicatif continue et s'amplifie dans de nombreux secteurs professionnels, la plupart du temps dans l'action commune, par des appels à la grève et à la manifestation.

Fidèle à ses principes, FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des diverses élections politiques.

Le congrès appelle à poursuivre dans les prochains mois l'action revendicative en toute indépendance. Considérant que les revendications des travailleurs du privé comme du public sont communes, il mettra en avant et soutiendra toute initiative, au plan départemental comme national, permettant que se réalise de façon la plus large le rapport de forces au plan interprofessionnel.